



CHAMPIONNAT DE

# FRANCE

PARA  
NATATION ADAPTÉE



PISCINE L'ARCHIPEL - CASTRES  
13 ET 14 AVRIL 2022



# Sommaire

Mots d'accueil

Bienvenue à Castres

Venir à Castres

Comité d'organisation local

Programme prévisionnel

Informations générales

Précisions techniques

Demande de dérogation individuelle

Autorisation médicale

Fiche récapitulative

Plan d'accès

Liste des hébergements



## Mots d'accueil



Favoriser l'accès à la pratique sportive et physique pour tous, c'est encourager les bienfaits et les valeurs du sport, permettre à tous l'accès à une pratique adaptée mais c'est également un formidable vecteur d'inclusion sociale. Cela est d'autant plus important durant une crise sanitaire.

Le Conseil départemental du Tarn œuvre pour le respect et la promotion des droits des personnes en situation de handicap que ce soit dans les transports avec l'accessibilité comme pour les collégiens ou encore le sport. Soucieux du développement du Sport Adapté sur son territoire, il est un partenaire historique et fidèle du Comité départemental Sport Adapté dans la réalisation de cet objectif.

Le Championnat de France para natation adaptée SAJ, qui se tiendra du 12 au 14 avril prochain à Castres, sera l'occasion de mettre en avant les sportifs mais également de rendre hommage à l'ensemble des bénévoles, qui, au sein des clubs et associations, œuvrent au quotidien pour aider et soutenir les sportifs à pratiquer leur discipline dans les meilleures conditions possibles.

À tous les participants, aux 150 athlètes, aux nombreux spectateurs attendus, aux organisateurs et bénévoles, j'adresse au nom du Conseil départemental du Tarn nos plus vifs encouragements.



**Christophe RAMOND**  
Président du Conseil départemental  
du Tarn



Chers amis sportifs,

Le Club du Castres Sports Nautiques en collaboration avec le Comité départemental sport adapté du Tarn sont heureux de vous accueillir pour la seconde fois à Castres pour les championnats de France para natation adaptée SAJ.

C'est l'aboutissement du travail accompli avec les nageurs de la section Sport Adapté et une envie de développer sur notre territoire la pratique de la natation pour tous et plus particulièrement en faveur des jeunes. Ce projet, avec l'appui des structures départementales et régionales, de nos partenaires financiers, aboutit aujourd'hui à la réalisation de ce championnat dans notre belle région d'Occitanie.

Bienvenue en terres Tarnaises et plus particulièrement au pieds du Sidobre. Nous souhaitons que votre participation à ce championnat au sein des installations du Centre aquatique de l'Archipel se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Que ce mot soit l'occasion pour moi de remercier les bénévoles qui, jusqu'à ce jour et jusqu'à la fin de ce championnat, en auront permis la tenue ainsi que tous les partenaires qui nous auront aidé dans la mise en place de ce projet.

Je vous souhaite un bon séjour, une belle compétition, une moisson de médailles et de records.

Bienvenue à toutes et tous.

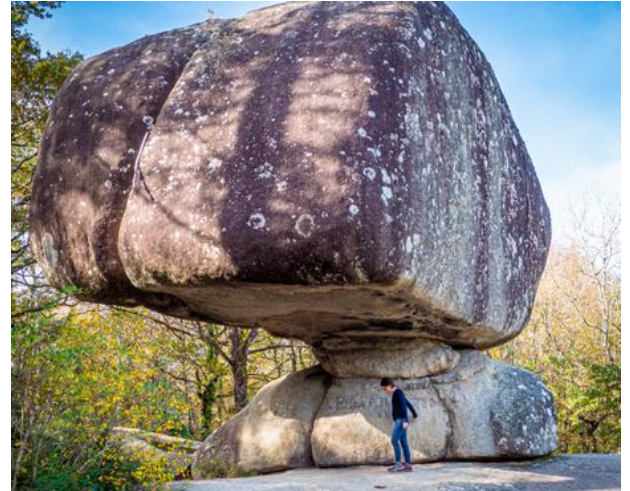


**Agnès BRUNET**  
Présidente du COL  
Membre du CDSA 81

## Bienvenue à Castres

La ville de Castres, commune située dans le Département du Tarn, en région Occitanie, vous accueille du 12 au 14 avril 2022 pour le championnat de France para natation adaptée SAJ. C'est une commune située à proximité du Sidobre, site granitique exceptionnel, et de la montagne noire.

Castres est connue comme le lieu de naissance de Jean Jaurès, mais aussi pour son célèbre musée consacré au sculpteur et peintre Francisco Goya.



La ville de Castres est également célèbre pour son équipe de rugby à XV, quintuple championne de France, le Castres Olympique : le « CO », évoluant en TOP 14, et également pour les laboratoires pharmaceutiques Pierre Fabre, sponsor historique du club.



Castres est une halte importante sur les itinéraires du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Une unité militaire est également en garnison à Castres : le 8<sup>e</sup> Régiment Parachutiste d'infanterie de Marine.





## Castres et le Sport Adapté

Le Comité Départemental Sport Adapté du Tarn organise des rencontres avec la ville de Castres depuis 1988 :

- Des compétitions régionales : tennis de table, natation, judo, football, sport boules...
- Des rencontres loisirs : randonnée pédestre, danse, bowling...
- Des Activités Motrices et activités aquatiques



Castres a également accueilli 3 championnats de France Sport Adapté :

- Judo en 2010
- Tir à l'arc en 2016
- Natation SAJ en 2018



Enfin plusieurs clubs de la ville sont affiliés à la FFSA pour un meilleur accueil de nos sportifs, dans de nombreuses disciplines : tennis de table, judo, athlétisme, sport boules et bien sûr natation avec le Castres Sports Nautiques !!!



# Venir à Castres



## L'ARCHIPEL

Avenue Georges Pompidou  
81100 CASTRES

### En voiture

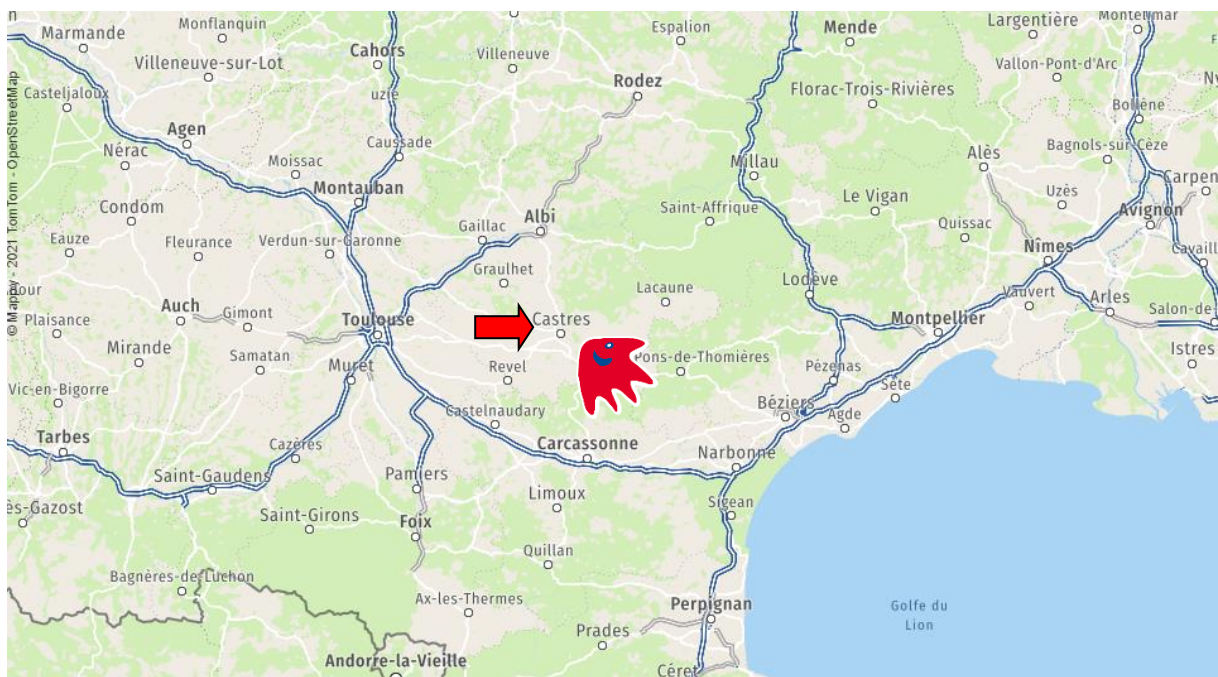
- À 50 min d'Albi (D612)
- À 1h30 de Toulouse (A68, N126)
- À 2h30 de Montpellier (A9, A61, D118)

### En train/TGV

- Gare SNCF Castres  
Adresse : 108 Avenue Albert 1ER 81100 CASTRES

### En avion

- Aéroport Castres-Mazamet  
Adresse : Le Causse 81290 LABRUGUIERE  
05 63 70 34 77 / [www.aeroport81.fr](http://www.aeroport81.fr)
- Aéroport Toulouse-Blagnac  
Adresse : BP 90103 – 31709 BLAGNAC Cedex  
0 825 380 000 / [www.toulouse.aeroport.fr](http://www.toulouse.aeroport.fr)





# Comité d'organisation local

**Présidente du COL**

**Madame Agnès BRUNET**

*Membre du Comité Départemental Sport Adapté 81*

FONCTION	CONTACT
<b>Trésorière</b>	Frédérique HUC
<b>Secrétaire générale</b>	Christine AVEROUS
<b>Commission Coordination / Logistique</b>	Olivier ROUQUIER
<b>Commission Sportive</b>	Jérôme PY
<b>Commission Médicale</b>	Jean-Luc REGIS
<b>Commission Restauration</b>	Eric MACOUIN
<b>Commission Partenariats / Hébergement</b>	Frédérique HUC
<b>Commission Communication</b>	Olivier ROUQUIER
<b>Commission Animation / Bénévolat</b>	Jean-Marie CELARIES
<b>Commission Développement Durable</b>	Valérie MAÏTO

Cadre Technique National para natation adaptée	Aurélie CHARASSE <a href="mailto:aurelie.charasse@sportadapte.fr">aurelie.charasse@sportadapte.fr</a>
Déléguée Technique Fédérale du championnat	Laurence JOUCLAS <a href="mailto:laurence.jouclas@sportadapte.fr">laurence.jouclas@sportadapte.fr</a>
Commission Sportive Nationale para natation adapté	Bertrand SEBIRE <a href="mailto:bertrand.sebire@sportadapte.fr">bertrand.sebire@sportadapte.fr</a>



**COL France para natation adaptée SAJ 2022**

**CDSA 81 – Olivier ROUQUIER**

148 avenue Dembourg

81000 ALBI

**06 59 07 39 51**

[ffsa81cd@wanadoo.fr](mailto:ffsa81cd@wanadoo.fr)



# Programme prévisionnel

## Mardi 12 avril 2022

14h00 - 18h00	Accueil des délégations à la <b>Piscine de l'Archipel</b>
19h30 - 20h30	Repas à la <b>Piscine de l'Archipel</b>
20h30	Réunion des entraîneurs à la <b>Piscine de l'Archipel</b>

## Mercredi 13 avril 2022

07h30	Ouverture des portes à la <b>Piscine de l'Archipel</b>
09h00	Cérémonie d'ouverture à la <b>Piscine de l'Archipel</b>
09h30 - 13h00	Épreuves à la <b>Piscine de l'Archipel</b>
12h00 - 14h00	Repas à la <b>Piscine de l'Archipel</b>
14h00 - 19h00	Épreuves à la <b>Piscine de l'Archipel</b>
20h00	Repas de gala à la <b>salle de la Papeterie</b>

## Jeudi 14 avril 2022

09h00 - 12h00	Épreuves à la <b>Piscine de l'Archipel</b>
10h30 - 12h00	Remise des récompenses et cérémonie de clôture à la <b>Piscine de l'Archipel</b>
À partir de 10h00	Distribution des paniers repas à la <b>Piscine de l'Archipel</b>
13h00	Fin du championnat

# Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le samedi 12 mars 2022.

## Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

**Mardi 12 avril 2022 de 14h00 à 18h00**  
**Piscine de l'Archipel**  
**Avenue Georges Pompidou, 81100 Castres**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

À cette occasion, il sera remis à l'ensemble des équipes des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

**Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique de la natation en compétition.**

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le comité d'organisation local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

## Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis de 19h30 à 20h30 le mardi soir et de 12h00 à 14h00 le mercredi midi.

Ils auront lieu au :

**Restaurant l'Îlot de l'Archipel**  
**Avenue Georges Pompidou, 81100 Castres**

La soirée de gala du mercredi soir aura lieu :

**Mercredi 13 avril à 20h00**  
**Salle de la Papeterie**  
**19 avenue du Sidobre, Les Salvages, 81100 Burlats**

Les paniers repas du jeudi midi seront distribués, avec possibilité de manger sur place :

**Jeudi 14 avril à partir de 10h00**  
**Restaurant l'Îlot de l'Archipel**  
**Avenue Georges Pompidou, 81100 Castres**

## Hébergements

Une liste d'hébergements est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

## Équipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

## Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.



## Précisions techniques

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement **para natation adaptée** FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.sportadapte.fr> dans la rubrique « Pratiquer – Formes de pratique – La compétition en Sport Adapté » et sur l'espace membres.

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président de la FFSA sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN **para natation adaptée**

### Modalités d'inscription

Le championnat de France **para natation adaptée SAJ** relève du règlement **para natation adaptée** FFSA.

**Peuvent participer au championnat de France para natation adaptée SAJ FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2021/2022 avec mention de la classe.**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.** Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

**Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant ou Bénévole FFSA. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. De plus, seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.**

Pour la participation au championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président de la ligue régionale et le président du comité départemental Sport Adapté de votre territoire.

**Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :**

- **Date et résultats du championnat qualificatif**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative**  
**Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription**

**Le cas échéant, une demande de dérogation peut être faite (voir page 17 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.**

Le référent championnat de France de la CSN **para natation adaptée** FFSA en charge de la partie informatique – Patrick ROUGER – [saj2022.natation@outlook.fr](mailto:saj2022.natation@outlook.fr) – doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le samedi 12 mars 2022**. Au-delà de cette date le comité d'organisation local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement des frais d'inscription. La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

### **Désistement**

Aucun remboursement ne sera effectué après le **samedi 12 mars 2022** sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

### **Réunion technique**

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN para natation adaptée – Bertrand SEBIRE – le référent programme et inscriptions de la CSN – Patrick ROUGER – et la Cadre Technique Nationale de la discipline – Aurélie CHARASSE – est programmée le :

**Mardi 12 avril 2022 à 20h30**  
**Piscine de l'Archipel**  
**Avenue Georges Pompidou, 81100 Castres**

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à [saj2022.natation@outlook.fr](mailto:saj2022.natation@outlook.fr).

### **Échauffement et compétition**

Les échauffements ne pourront pas se faire avec des plaquettes et des palmes.

**Programme prévisionnel des épreuves :**

	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Jeudi matin
1	50m papillon BC -18 ans	25m style crawl AB -14 ans	25m style brasse AB -14 ans
2	50m papillon CD -18 ans	25m nage libre BC -14 ans	25m style brasse BC -14 ans
3	100m papillon BC -21 ans	50m nage libre CD -14 ans	50m brasse CD -14 ans
4	100m papillon CD -21 ans	50m nage libre AB -18 ans	100m style brasse AB -21 ans
5	25m papillon BC -14 ans	50m nage libre BC -18 ans	100m style brasse BC -21 ans
6	25m papillon CD -14 ans	50m nage libre CD -18 ans	100m brasse CD -21 ans
7	50m style dos AB -18 ans	100m nage libre AB -21 ans	50m style brasse AB -18 ans
8	100m dos BC -18 ans	50m nage libre BC -21 ans	50m style brasse BC -18 ans
9	50m dos CD -18 ans	50m nage libre CD -21 ans	50m brasse CD -18 ans
10	100m style dos AB -21 ans	100m nage libre BC -14 ans	100m combiné BC -14 ans
11	100m dos BC -21 ans	50m style crawl AB -18 ans	6 minutes hybride CD -14 ans
12	100m dos CD -21 ans	200m nage libre BC -18 ans	100m combiné BC -18 ans
13	25m style dos AB -14 ans	100m nage libre CD -18 ans	100m 4 nages CD -18 ans
14	25m dos CD -14 ans	100m style crawl AB -21 ans	200m combiné BC -21 ans
15	50m dos BC -14 ans	200m nage libre BC -21 ans	200m 4 nages CD -21 ans
16		200m nage libre CD -21 ans	

Les épreuves pour lesquelles des finales doivent avoir lieu prendront place lors de la même réunion, à la suite du programme ci-dessus.

Le mercredi après-midi, en fin de réunion, sera organisée la coupe de France des départements.

## Équipements sportifs

Toute combinaison devra être officielle (avec QR code FINA).

## Catégories d'âge

Catégories	-14 ans	-18 ans	-21 ans
2021 - 2022	2009-2008	2007-2004	2003-2001

L'âge à prendre en compte est celui au 1<sup>er</sup> janvier de l'année sportive en cours.



## Inscriptions

Les sportifs engagés pour le championnat doivent avoir validé leurs tests pour leurs classifications en AB, BC ou CD, et doivent avoir réalisé les critères d'engagements lors d'une compétition officielle qualificative (championnat départemental ou régional).

**Un fichier Excel d'inscription est joint à ce dossier d'inscription.**

**Merci de renseigner les champs dans chacune des fiches d'engagement et la fiche association. Le fichier est à renvoyer avec le dossier d'inscription au COL.**

**Une fois que les clubs auront envoyé la fiche association et le règlement au COL, la commission sportive nationale para natation adaptée procédera à la saisie informatique des engagements et demandera la validation des inscriptions directement auprès des ligues régionales, comités départementaux et du technicien certifiant les engagements.**

Les ligues recevront un mail, aux alentours du **28 mars 2022**, l'enregistrement de leurs engagements pour vérifier les engagements et l'orthographe des noms des nageurs.

**Les ligues devront également envoyer par mail à la commission sportive nationale les résultats des tests d'évaluation et les résultats des compétitions qualificatives signés.**

**Les engagements des sportifs ne seront validés par le COL et la CSN (respect des critères de qualification, validité des temps d'engagement pour respect des minimas et équilibre des séries) qu'à la réception des engagements validés et signés par les ligues et CDSA.**

# Demande de dérogation individuelle

*Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transférera à la CSN de la discipline.*

Je soussigné(e) M./M<sup>me</sup> ..... **représentant de l'association** demande dérogation pour que M./M<sup>me</sup> ..... participe au championnat de France **para natation adaptée** pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif .....

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

**Nom, qualité et coordonnées du certificateur :**

**Avis du certificateur**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

**Avis définitif de la CSN**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

# Autorisation médicale

Je soussigné(e) .....

**agissant en mon nom**, autorise :

Le médecin du championnat de France **para natation adaptée** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.  
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le .....

**Signature**

Je soussigné(e) .....

**représentant légal de** ....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France **para natation adaptée** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.  
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le .....

**Signature**



# Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

**Olivier ROUQUIER – COL France para natation adaptée SAJ 2022**

**CDSA 81 – 148 avenue Dembourg, 81000 ALBI**

**06 59 07 39 51 - [ffsa81cd@wanadoo.fr](mailto:ffsa81cd@wanadoo.fr)**

**Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :**

Cochez les cases pour ne rien oublier !

**Pour le samedi 12 mars 2022 :**

- La fiche association
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La/Les fiche(s) d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- La fiche d'autorisation médicale

**À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :**

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.**

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

**Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.**

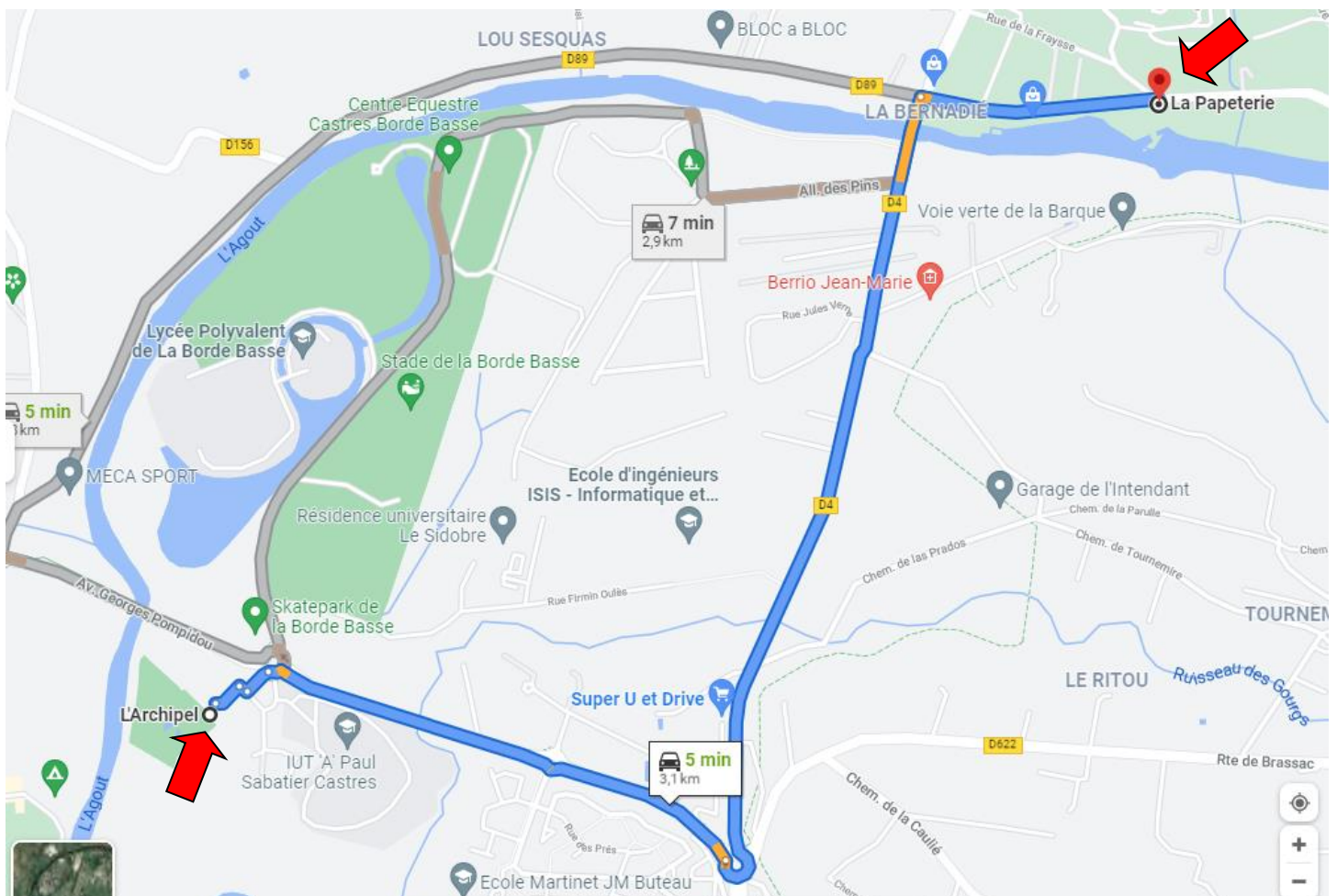
# Plan d'accès

**ACCUEIL, RÉUNION TECHNIQUE, COMPÉTITION,  
REPAS MARDI SOIR, MERCREDI MIDI, JEUDI MIDI**

**PISCINE L'ARCHIPEL**  
Avenue Georges Pompidou  
81100 CASTRES



**SOIRÉE DE GALA - REPAS MERCREDI SOIR**

**Salle de la Papeterie**  
19 avenue du Sidobre  
Les Salvages  
81100 BURLATS



# Liste des hébergements

## Hôtels partenaires

Nom	Coordonnées	Tarifs	Kilomètres de la compétition
	29 Rue Jean Souterene - Le Siala Bas 81100 CASTRES 05 63 35 40 00	Chambre 1 personne : 74€ petit-déjeuner inclus Chambre 2 personnes : 84€ petit-déjeuner inclus Chambre 3 personnes : 114€ petit-déjeuner inclus Chambre 4 personnes : 124 € petit-déjeuner inclus Taxe de séjour 0,90€/pers. et par nuit	6 km
	201 avenue Charles de Gaulle 81100 CASTRES 05 63 35 34 20 <a href="mailto:ha4c2@accor.com">ha4c2@accor.com</a>	Chambre 1 personne : 95€ petit-déjeuner inclus Chambre 2 personnes : 110€ petit-déjeuner inclus Taxe de séjour : 1,10€/pers. et par nuit	4 km

## Également à Castres

**Hôtel Renaissance** -17 rue Victor Hugo 81100 CASTRES - 05 63 59 30 42

**Hôtel Kyriad** – 11 rue Henry le Chatelier 81100 CASTRES - 05 63 59 82 99

**B&B Hôtel Centre Gambetta** – 26 rue Gambetta 81100 CASTRES- 05 63 35 96 27

**Le 81 Hôtel** – 10 rue André Ampère- 81100 CASTRES- 05 63 72 44 44

**Le Miredames** – 1 place Roger Salengro – 81100 CASTRES- 05 63 71 38 18

**Inter Hôtel le Causséa**- 38 avenue de la montagne noire- 81100 CASTRES- 05 63 37 64 90

**Hôtel de l'Europe**- 5 rue Victor Hugo- 81100 CASTRES- 05 63 59 00 33

**Hôtel Rivière**- 10 quai Tourcaudière- 81100 CASTRES- 05 63 59 04 53

**Le Castelet- Chemin du Castelet**- 81100 CASTRES- 05 63 35 96 27

**Hôtel Castres / Saix**- 2 route de Semalens- 81710 SAIX- 05 63 74 81 81

**Hôtel l'Etape**- 71 route du Pioch- 81710 SAIX- 05 63 74 75 76

**Alma Best Hôtel**- 29 avenue de Castres- 81090 LAGARRIGUE- 05 63 35 52 00





## Partenaires institutionnels

Soutenu  
par



---

## Partenaire principal FFSA



---

## Partenaires locaux

